

## ETAT EXISTANT

### Occupation du sol

- Noyau urbain ancien
- Groupe d'immeubles collectifs
- Extensions urbaines
- Activités économiques
- Equipements de sports et de loisirs
- ZAC des Rives de la Thur
- Institut Saint André (IMP)
- Station d'épuration
- Aire de passage pour les gens du voyage
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole
- Vignoble
- Prés, vergers, friches
- Horticulture
- Jardins familiaux
- Zone graviérable

### Réseaux

- Routes principales
- Cours d'eau, étangs
- Voie ferrée
- Gare SNCF / TramTrain

### Equipements

- Mairie
- Cimetière
- Ecole
- Hôpital
- Eglise
- Lycée technique

## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### Structuration urbaine

- Cœur de ville à conforter et à valoriser
- Densité et mixité du tissu urbain
- n° — Numéro de renvoi aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Extension des zones urbaines 1<sup>ère</sup> phase
- n° — Numéro de renvoi aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Extension des zones urbaines 2<sup>ème</sup> phase
- Requalification urbaine des sites d'activités
- Opération d'aménagement ZAC des Rives de la Thur

### Structuration urbaine (suite)

- Développer les équipements de sports et de loisirs
- Maintien et développement de l'Institut St André
- Maintien et développement de l'horticulture
- Extension de l'aire aménagée pour les gens du voyage

### Développement économique

- Densification des zones existantes
- Implantations d'activités compatibles avec l'habitat

### Amélioration du cadre de vie

- Parc urbain

### Exploitation du sous-sol

- Zones graviérables

### Protection des zones naturelles

- Protéger les espaces boisés dans les zones naturelles
- Préserver les sites d'intérêt écologique et paysager
- Préservation et remise en bon état des continuités écologiques majeures

### Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles

- Permettre de nouvelles implantations agricoles
- Préserver les sites à forte sensibilité paysagère
- Préserver le vignoble

### Développement du potentiel touristique et des loisirs

- Reconnaître et développer les fonctions récréatives de certaines parties du ban communal

*NB : Les documents graphiques font apparaître sous forme de pictogrammes et autres représentations les principales orientations d'aménagement ayant une implication spatiale. Ces orientations sont localisées de manière indicative sur un fond de carte représentant l'état existant de l'occupation du sol.*

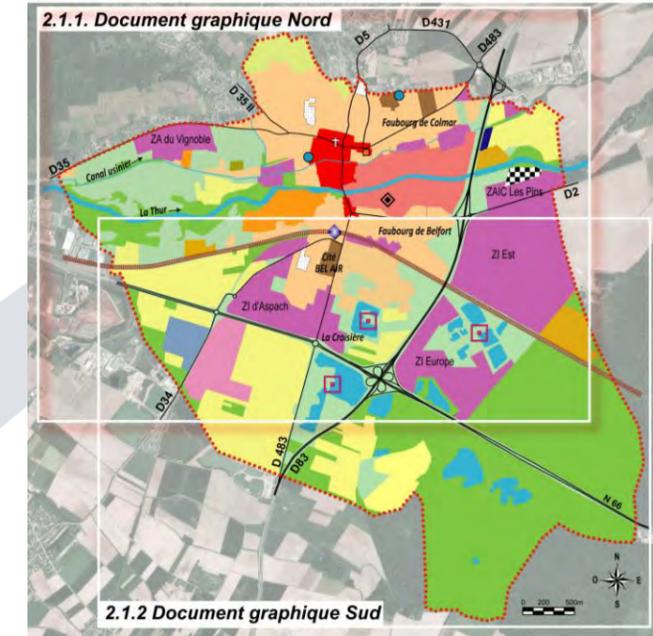
# PLAN LOCAL d'URBANISME

## Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU



## 2. - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### 2.1.1 Document graphique Nord



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité

Procédure en cours



Le Maire



